

APPEL A PROJET



**Promotion des valeurs de la République
et Prévention de la Radicalisation**



Année 2025

Présentation du dossier

Ce dossier de demande de subvention est destiné à toutes les associations ou structures qui dans la perspective de développer un / des projet(s) de promotion des valeurs de la République ou de prévention de la Radicalisation ou de prévention du repli communautaire, souhaitent bénéficier du soutien financier de la Caisse d'allocations familiales de leur territoire.

IMPORTANT

Le projet doit :

- **Viser une action de prévention primaire.**
Les actions ne doivent pas être organisées sur le temps scolaire sauf pour le lancement d'une action qui se poursuit sur le temps périscolaire.
- **Faire apparaître un diagnostic, des objectifs identifiés, des modalités de mise en œuvre, le public ciblé, les critères d'un bilan évaluatif visant à apprécier le degré de réussite du projet, le calendrier de réalisation (année 2025).**
- **S'inscrire, dans la mesure du possible, dans un cadre partenarial.**
Il doit de préférence être élaboré et conduit dans le cadre d'un partenariat d'acteurs et d'un partenariat de financeurs.
- **Présenter un budget détaillé pour permettre d'identifier le coût global, les cofinancements et le financement sur le fonds national. Sauf exception, le soutien financier au titre du fonds national promotion des valeurs de la République, prévention de la radicalisation ne peut excéder 80% du coût total du projet**

Le financement de formation doit être réservé aux formations non dispensées par le dispositif « valeurs de la république et laïcité » organisé par l'ANCT et les préfetures, ainsi qu'aux formations ne pouvant être prises en charge par les fonds de formation professionnels.

La Caf du Gard sera particulièrement attentive aux cofinancements de votre projet déjà couverts par une prestation de service (PS ACF, PS CLAS, PS Jeunes...) ou par une subvention sur projet (REAAP, Fonds Publics et Territoire, Politique de la Ville, FIPDR).

Les demandes d'investissement et de fonctionnement habituel des structures ne peuvent faire l'objet d'un financement dans le cadre de ce dossier.

Votre projet doit donc clairement présenter sa spécificité.

Pour être éligible, les projets doivent répondre à un ou plusieurs objectifs ci-dessous. Ils doivent s'inscrire dans l'un de ces cinq domaines d'intervention :

1. La promotion des valeurs de la République, la laïcité et la lutte contre le repli communautaire

Objectifs des actions :

- Faire découvrir, expliquer les valeurs de la République,
- Favoriser la citoyenneté de proximité,
- Outiller les professionnels et les acteurs associatifs pour faire face aux situations problématiques dans le cadre de leurs missions éducatives.



Exemples d'action :

- ✓ *Appropriation des valeurs de la République et citoyenneté en actes,*
- ✓ *Temps d'Information ou conférence débat sur la laïcité, valeurs de la République,*
- ✓ *Création d'outils et d'ateliers sur les pratiques (professionnels et acteurs associatifs),*
- ✓ *Valorisation des personnes, insertion sociale*

2. La pédagogie autour de la radicalisation, le contre discours et le développement de l'esprit critique

Objectifs des actions :

- Donner aux jeunes et aux familles les outils permettant de comprendre les phénomènes de la radicalisation, de repérer les signes, les comportements caractéristiques de la pré-radicalisation,
- Accompagner des jeunes en voie de rupture avec leur environnement familial et social et les intégrer à des activités, de façon à éviter les conduites à risques en matière de radicalisation.

Exemples d'action :

- ✓ *Réunion d'information, suivie de débat,*
- ✓ *Pièce de théâtre, suivie de débat,*
- ✓ *Activités, ateliers,*

3. Le renforcement du vivre ensemble,

Objectifs des actions :

- Aider à la compréhension des codes sociaux,
- Favoriser l'ouverture culturelle et interculturelle,
- Faciliter l'insertion sociale,
- Accompagner pour faire évoluer les mentalités, le regard sur l'autre.

Exemples d'action :

- ✓ *Rencontres, échanges, débats*
- ✓ *Action avec un support culturel,*
- ✓ *Rencontre, échanges sur de la convivialité,*
- ✓ *Rencontre échanges dans le cadre d'ateliers.*

4. Le soutien à la parentalité,

Objectifs des actions :

- Expliquer aux parents sur les phénomènes de radicalisation,
- Soutenir les familles ayant un proche engagé sur la voie de la radicalisation,
- Renforcer la culture des valeurs de la République et de la citoyenneté,
- Renforcer les liens familiaux et intergénérationnels (jeunes en voie de rupture),
- Informer et outiller les familles sur les risques liés à l'usage d'internet.

Exemples d'action :

- ✓ *Action de prévention de la radicalisation,*
- ✓ *Renforcement des liens parentaux,*
- ✓ *Citoyenneté en actes,*
- ✓ *Soutien des familles, confrontées à la radicalisation,*
- ✓ *Action d'appropriation des valeurs de la République,*

5. L'éducation au numérique :

Objectifs des actions :

- Faciliter l'appropriation des outils numérique et du fonctionnement des réseaux sociaux,
- La sensibilisation aux dangers d'internet,
- L'apprentissage au repérage de méthodes d'endoctrinement et de propagande.

Exemples d'action :

- ✓ *Sensibilisation aux dangers d'internet,*
- ✓ *Appropriation du numérique,*
- ✓ *Prévention de l'endoctrinement, propagande.*

Ce dossier présente 5 fiches et une annexe à compléter par le demandeur :

- Fiche n°1 :	Identification du porteur de l'action	Page 5
- Fiche n°2 :	Description de l'action	Page 6
- Fiche n°3 :	Budget prévisionnel de l'association	Page 9
- Fiche n°4 :	Budget prévisionnel de l'action	Page 10
- Fiche n°5 :	Déclaration sur l'honneur	Page 11
- Annexe	Tableau récapitulatif du projet	Annexe jointe

La Charte de la laïcité de la Branche famille avec ses partenaires jointe en page 13 est intégrée à toute convention d'objectif et de financement ; elle doit être respectée par tout partenaire bénéficiaire d'un financement d'une Caisse d'allocations familiales.

Date limite de réception des documents : 23 mai 2025

Transmission des dossiers de candidature à la Caisse d'allocations familiales en format électronique à l'adresse suivante : action-sociale-partenaires@caf30.caf.fr

Pour tous renseignements :

Dalia COSERARU

Chargée de Conseil et Développement

@ : dalia.coseraru@caf30.caf.fr

☎ : 06 21 28 28 38



FICHE 1 - Identification du porteur de l'action

Cette fiche est destinée à présenter votre structure et à faciliter les relations avec la Caf.

Raison Sociale

Nom (collectivités, association, autres...) :

Sigle :

Adresse du siège social :

Code postal :

Commune :

Courriel :

Adresse du site internet :

Téléphone :

Nature juridique

- Association Loi 1901
- Collectivité territoriale
- Autre à préciser :

Numéro de Siret ou numéro de récépissé en préfecture :

(à défaut, faire la demande auprès de la direction régionale de l'INSEE (<http://www.insee.fr>), démarche gratuite.

Coordonnées du représentant légal (président(e), dirigeant(e), maire)

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

Coordonnées de la personne référente du projet qui pourra être contactée en cas de besoin :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

Fiche 2 - Description de l'action

L'objet de cette fiche est de décrire l'action concernée par la demande de financement. Il est recommandé de renseigner de manière précise et succincte. Si l'action a déjà fait l'objet d'une aide l'année précédente, la demande sera prise en tenant compte du bilan de l'action réalisée en N - 1.

Domaine d'intervention du projet (un seul choix)

- Du soutien à la parentalité
- De la pédagogie du contre discours et du développement de l'esprit critique
- De la promotion des valeurs de la République
- Du renforcement du vivre ensemble et la prévention du repli communautaire
- De l'éducation au numérique

Intitulé de l'action :

Préciser s'il s'agit :

- D'une **action nouvelle** De la **reconduction d'une action**

S'il s'agit d'une reconduction, préciser la première année de mise en œuvre :

Date prévue de démarrage de l'action concernée :

Calendrier prévisionnel :

.....

Le contexte - la problématique

Préciser les éléments de diagnostic (territoire, public, problématique) et les besoins identifiés



Présentation de l'action

Décrire les grandes lignes - étapes de l'action envisagée

Les finalités et objectifs

La / les finalités de l'action :

Les objectifs opérationnels :

Publics visés :

- Enfants Adolescents Jeunes adultes Parents
 Tout public Groupe enfants / parents Professionnels

Préciser les tranches d'âge :

- Moins de 12 ans 12 à 15 ans inclus 16 à 17 ans inclus
 18 à 20 ans inclus 21 à 25 ans inclus + de 25 ans

Autre information, si intérêt :

Nombre de participants attendus :

La zone géographique d'intervention visée par le projet (Villes, quartiers, précisez les spécificités, ...) :

.....
.....
.....



Les indicateurs d'évaluation de l'action définis au regard des objectifs énoncés :

Les indicateurs de réussite :

Les moyens humains et/ou matériel spécifiques mobilisés. Merci de préciser la qualification et les références des intervenants.

L'articulation avec d'autres dispositifs et d'autres actions mis en œuvre par votre structure

Les partenariats opérationnels pour la mise en œuvre

Les partenariats financiers attendus (qui, combien)

Fiche 3 - Budget prévisionnel de l'association

Si vous disposez déjà d'un budget établi sous cette forme, il vous suffit de le transmettre sans remplir cette fiche.

Exercice 2025

date de début :

date de fin :

CHARGES	Montant ¹	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achats	0	70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	0
Prestations de services		Prestation de service CAF (Animation collective famille etc.)	
Achats matières et fournitures		74- Subventions d'exploitation ²	0
Autres fournitures		Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s) - CGET	
61 - Services extérieurs	0	-	
Locations		-	
Entretien et réparation		Région(s) :	
Assurance		-	
Documentation		Département(s) :	
62 - Autres services extérieurs	0	-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		³ Intercommunalité(s) : EPCI	
Publicité, publication		-	
Déplacements, missions		Commune(s) :	
Services bancaires, autres		-	
63 - Impôts et taxes	0	Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération,		Subvention CAF	
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
64- Charges de personnel	0	-	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0
66- Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
67- Charges exceptionnelles		76 – Produits financiers	
68- Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
TOTAL DES CHARGES	0	TOTAL DES PRODUITS	0
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86- Emplois des contributions volontaires en nature	0	87 - Contributions volontaires en nature	0
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL	0	TOTAL	0

Fait à :

Signature :

1 Ne pas indiquer les centimes d'euros.

2 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Ces informations sont susceptibles d'être vérifiées à l'occasion d'un contrôle sur place.

3 Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine.

Fiche 4 - Budget prévisionnel de l'action

Exercice 2025

date de début :

date de fin :

CHARGES	Montant ⁴	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achats	0	70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	0
Prestations de services		Prestation de service CAF (Animation collective famille etc.)	
Achats matières et fournitures		74- Subventions d'exploitation⁵	0
Autres fournitures		Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s) - CGET	
61 - Services extérieurs	0	-	
Locations		-	
Entretien et réparation		Région(s) :	
Assurance		-	
Documentation		Département(s) :	
62 - Autres services extérieurs	0	-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Intercommunalité(s) : EPCI ⁶	
Publicité, publication		-	
Déplacements, missions		Commune(s) :	
Services bancaires, autres		-	
63 - Impôts et taxes	0	Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération,		Subvention Caf	
Autres impôts et taxes		Fonds Cnaf	
64- Charges de personnel	0	Fonds européens	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0
66- Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
67- Charges exceptionnelles		76 – Produits financiers	
68- Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
TOTAL DES CHARGES	0	TOTAL DES PRODUITS	0
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86- Emplois des contributions volontaires en nature	0	87 - Contributions volontaires en nature	0
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL	0	TOTAL	0

Fait à :

Signature :

4 Ne pas indiquer les centimes d'euros.

5 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Ces informations sont susceptibles d'être vérifiées à l'occasion d'un contrôle sur place.

6 Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine.

Fiche 5 - Déclaration sur l'honneur

Cette fiche doit **obligatoirement** être remplie pour toute demande quel que soit le montant des financements sollicités pour valider la prise en compte du dossier. Si le signataire n'est pas le représentant légal de la structure/de l'organisme, joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), (nom et prénom) :

représentant(e) légal(e) de l'association

- certifie que l'association est régulièrement déclarée ;

- certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;

- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;

- atteste agir dans le respect de la Charte laïcité de la Branche famille et de ses partenaires ;

- demande une subvention de :

..... € à la CAF

..... € à la Préfecture fonds (Fipdr)

..... € à la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) :

..... € au Conseil départemental

..... € Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)

..... € (autres à préciser)

- précise que ces financements, s'ils sont accordés, devront être versés au compte bancaire de la structure/de l'organisme dont les coordonnées sont précisées en annexe :

Nom du titulaire du compte :

Banque :

Domiciliation :

Code Banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB

Fait, le à

Signature



ATTESTATION DU DEMANDEUR

Le responsable légal certifie exacts les renseignements joints à l'appui de la présente demande et accepte de communiquer à la Caf, tout document complémentaire destiné à les vérifier.

Il s'engage à permettre à la Caisse d'allocations familiales d'opérer tout contrôle qu'elle jugera nécessaire sur les aides octroyées (réalisation effective de l'opération, affectation des montants dépensés).

Fait à, le (date).....

Nom, prénom du responsable légal :

Signature du demandeur

Cachet du demandeur



Liste des pièces justificatives à joindre pour les demandes de 23 000€ et plus (ne pas fournir celles qui ont déjà été produites dans l'année pour un autre dossier et compléter uniquement l'attestation de non-changement en page suivante))

1.1 – Associations – Mutuelles – Comités d'entreprise

Nature de l'élément justifié	Justificatifs nécessaires à la signature de la convention
Existence légale	- Associations : Récépissé de déclaration en Préfecture - Mutuelles : Registre national des mutuelles - Comités d'entreprise : Le procès-verbal des dernières élections - Numéro SIRET et SIREN - Attestation de vigilance URSSAF de moins de 6 mois
Vocation	- Statuts datés et signés
Capacité du contractant	- Liste datée des membres du Conseil d'Administration et du bureau
Destinataire du paiement	- Relevé d'identité bancaire, postal ou caisse d'épargne du bénéficiaire.
Pérennité (opportunité de signer)	Compte de résultat de l'année précédente Bilan financier du gestionnaire (ou éléments de bilan) relatifs à l'année précédant la demande (si l'association existait en N-1)

1.2 – Collectivités territoriales – Etablissements publics

Nature de l'élément justifié	Justificatifs nécessaires à la signature de la convention
Existence légale	- Arrêté préfectoral daté et signé par les personnes habilitées portant création d'un SIVU/SIVOM/EPCI/ Communauté de communes et détaillant le champ de compétence - Numéro SIRET et SIREN - Attestation de vigilance URSSAF valide de moins de 6 mois (pour les personnels vacataires)
Vocation	- Statuts datés et signés.
Destinataire du paiement	- Relevé d'identité bancaire, postal ou caisse d'épargne.

1.3 Entreprises- Groupements d'entreprises- Sociétés

Nature de l'élément justifié	Justificatifs nécessaires à la signature de la convention
Existence légale	- L'extrait K-bis du registre du commerce délivré et signé par le greffier du Tribunal de commerce, datant de moins de 3 mois - Numéro SIRET et SIREN - Attestation de vigilance Urssaf valide de moins de 6 mois
Vocation	- Statuts datés et signés
Destinataire du paiement	Relevé d'identité bancaire, postal ou caisse d'épargne du promoteur.
Pérennité (opportunité de signer)	- Compte de résultat de l'année précédente - Bilan financier du gestionnaire (ou éléments de bilan) relatif à l'année précédant la demande



ATTESTATION DE NON-CHANGEMENT

**Document à compléter, à signer et à transmettre
à la Caf (action-sociale-partenaires@caf30.caf.fr)
suite à votre demande**

Je soussigné(e) (Prénom, Nom),.....
responsable juridique de (nom et adresse de l'association/collectivité
territoriale/établissements
publics).....
.....
.....
.....
.....

➤ Certifie qu'il n'y a pas eu de changement au cours des 12 derniers mois concernant (cochez
la ou les cases correspondantes)

L'existence légale (récépissé de déclaration en Préfecture / l'arrêté préfectoral
portant création d'un SIVU/SIVOM/EPCI/Communauté de communes et détaillant le champ
de compétence)

La vocation (statuts à jour)

Le destinataire du paiement (RIB)

**Merci de nous transmettre les justificatifs concernés en cas de modification de l'un des
points ci-dessus.**

Fait à le

Signature



Charte de la laïcité de la branche Famille avec ses partenaires



PRÉAMBULE

La branche Famille et ses partenaires, considérant que l'ignorance de l'autre, les injustices sociales et économiques et le non-respect de la dignité de la personne sont le terreau des tensions et replis identitaires, s'engagent par la présente charte à respecter les principes de la laïcité tels qu'ils résultent de l'histoire et des lois de la République.

Au lendemain des guerres de religion, à la suite des Lumières et de la Révolution française, avec les lois scolaires de la fin du XIX^e siècle, avec la loi du 9 décembre 1905 de « Séparation des Églises et de l'État », la laïcité garantit tout d'abord la liberté de conscience, dont les pratiques et manifestations sociales sont encadrées par l'ordre public. Elle vise à concilier liberté, égalité et fraternité en vue de la concorde entre les citoyens. Elle participe du principe d'universalité qui fonde aussi la Sécurité sociale et a acquis, avec le préambule de 1946, valeur constitutionnelle. L'article 1^{er} de la Constitution du 4 octobre 1958 dispose d'ailleurs que « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous

les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances ».

L'idéal de paix civile qu'elle poursuit ne sera réalisé qu'à la condition de s'en donner les ressources, humaines, juridiques et financières, tant pour les familles, qu'entre les générations, ou dans les institutions. À cet égard, la branche Famille et ses partenaires s'engagent à se doter des moyens nécessaires à une mise en œuvre bien comprise et attentionnée de la laïcité. Cela se fera avec et pour les familles et les personnes vivant sur le sol de la République quelles que soient leur origine, leur nationalité, leur croyance.

Depuis soixante-dix ans, la Sécurité sociale incarne aussi ces valeurs d'universalité, de solidarité et d'égalité. La branche Famille et ses partenaires tiennent par la présente charte à réaffirmer le principe de laïcité en demeurant attentifs aux pratiques de terrain, en vue de promouvoir une laïcité bien comprise et bien attentionnée. Élaborée avec eux, cette charte s'adresse aux partenaires, mais tout autant aux allocataires qu'aux salariés de la branche Famille.

ARTICLE 1 LA LAÏCITÉ EST UNE RÉFÉRENCE COMMUNE

La laïcité est une référence commune à la branche Famille et ses partenaires. Il s'agit de promouvoir des liens familiaux et sociaux apaisés et de développer des relations de solidarité entre et au sein des générations.

ARTICLE 2 LA LAÏCITÉ EST LE SOCLE DE LA CITOYENNETÉ

La laïcité est le socle de la citoyenneté républicaine, qui promeut la cohésion sociale et la solidarité dans le respect du pluralisme des convictions et de la diversité des cultures. Elle a pour vocation l'intérêt général.

ARTICLE 3 LA LAÏCITÉ EST GARANTE DE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

La laïcité a pour principe la liberté de conscience. Son exercice et sa manifestation sont libres dans le respect de l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE 4 LA LAÏCITÉ CONTRIBUE À LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE ET À L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX DROITS

La laïcité contribue à la dignité des personnes, à l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'accès aux droits et au traitement égal de toutes et de tous. Elle reconnaît la liberté de croire et de ne pas croire. La laïcité implique le rejet de toute violence et de toute discrimination raciale, culturelle, sociale et religieuse.

ARTICLE 5 LA LAÏCITÉ GARANTIT LE LIBRE ARBITRE ET PROTÈGE DU PROSÉLYTISME

La laïcité offre à chacun et à chacun les conditions d'exercice de son libre arbitre et de la citoyenneté. Elle protège de toute forme de prosélytisme qui empêcherait chacune et chacun de faire ses propres choix.

ARTICLE 6 LA BRANCHE FAMILLE RESPECTE L'OBLIGATION DE NEUTRALITÉ DES SERVICES PUBLICS

La laïcité implique pour les collaborateurs et administrateurs de la branche Famille, en tant que participant à la gestion du service public, une stricte obligation de neutralité ainsi que d'impartialité. Les salariés ne doivent pas manifester leurs convictions philosophiques, politiques et religieuses. Nul salarié ne peut notamment se prévaloir de ses convictions pour refuser d'accomplir une tâche. Par ailleurs, nul usager ne peut être exclu de l'accès au service public en raison de ses convictions et de leur expression, dès lors qu'il ne perturbe pas le bon fonctionnement du service et respecte l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE 7 LES PARTENAIRES DE LA BRANCHE FAMILLE SONT ACTEURS DE LA LAÏCITÉ

Les règles de vie et l'organisation des espaces et temps d'activités des partenaires sont respectueux du principe de laïcité en tant qu'il garantit la liberté de conscience.

Ces règles peuvent être précisées dans le règlement intérieur. Pour les salariés et bénévoles, tout prosélytisme est prescrit et les restrictions au port de signes, ou tenues, manifestant une appartenance religieuse sont possibles si elles sont justifiées par la nature de la tâche à accomplir, et proportionnées au but recherché.

ARTICLE 8 AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN ATTENTIONNÉE

La laïcité s'apprend et se vit sur les territoires selon les réalités de terrain, par des attitudes et manières d'être les uns avec les autres. Ces attitudes partagées et à encourager sont : l'accueil, l'écoute, la bienveillance, le dialogue, le respect mutuel, la coopération et la considération. Ainsi, avec et pour les familles, la laïcité est le terreau d'une société plus juste et plus fraternelle, porteuse de sens pour les générations futures.

ARTICLE 9 AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN PARTAGÉE

La compréhension et l'appropriation de la laïcité sont permises par la mise en œuvre de temps d'information, de formations, la création d'outils et de lieux adaptés. Elle est prise en compte dans les relations entre la branche Famille et ses partenaires. La laïcité, en tant qu'elle garantit l'impartialité vis-à-vis des usagers et l'accueil de tous sans aucune discrimination, est prise en considération dans l'ensemble des relations de la branche Famille avec ses partenaires. Elle fait l'objet d'un suivi et d'un accompagnement conjoints.

